

ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE

DÉLÉGATION DE POUVOIRS CONSENTIE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 06 mars 2020

DÉCISION D'EXTENSION DE PERIMETRE ET AUGMENTATION D'ENVELOPPE PROJET

DEMANDE D'INTERVENTION :	Ville de VERNON (Département de l'Eure)
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL :	Sous réserve de la délibération du Conseil municipal sollicitant le concours de l'EPF Normandie, s'engageant au rachat des biens dans le délai de 5 ans et intégrant cette opération au PAF de la Ville et sous réserve de la décision de délégation du droit de préemption urbain consentie par la Ville de Vernon.
SITUATION DU BIEN :	Parcelle cadastrée section XK 40 pour une contenance totale de 237 m ² sise 11 rue Saint Lazare.
POS/PLU :	Zone Ua au PLU.
PROJET :	Dans le cadre d'une délégation du droit de préemption urbain par la Ville de Vernon, acquisition d'une maison d'habitation. Cette maison, contigüe au périmètre de l'ancien collège César Lemaître et en limite du périmètre quartier gare inscrit au programme d'action foncière de la Ville de Vernon, constitue une opportunité dans le cadre de l'appel à projet portant reconversion de l'ancien collège en vue de la réalisation d'un programme immobilier destiné prioritairement à accueillir de l'activité économique tertiaire et de services, pouvant être complété par une offre résidentielle de qualité.
CODIR :	Avis favorable du CODIR du 11 octobre 2021.
PROPRIÉTAIRE :	Mme Marie-France MERLAD (née TOURNEUR)
ÉVALUATION DOMANIALE :	Avis des domaines en cours d'instruction.
IMPUTATION :	Compte n° 923 015 - PAF DE VERNON « Quartier de la Gare » Enveloppe initiale 500 000 € + augmentation enveloppe 224 700 € = Enveloppe nouvelle : 727 700 €

La présente décision emporte acceptation de la délégation du droit de préemption urbain qui sera consenti par la VILLE DE VERNON et vaut avenant au Programme d'Action Foncière de Vernon.

L'Adjoint au Secrétaire Général
pour les Affaires Régionales,
en charge du pôle "Politiques Publiques"

Le Directeur Général de l'EPF Normandie,
Fait le 22/10/2021

Gilles Gal

Signé par Gilles Gal

✓ Signé et certifié par **youSign**

26 OCT. 2021


Dominique LEPETIT